

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE: -

Lors de la séance régulière tenue le 6 mars 2017, le conseil a adoptée la résolution suivante:

CORRECTION - CALENDRIER DES SÉANCES 2017

« CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Vital Doucet, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS:**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2017**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19 h 30** :

9 janvier (2 ^{ième} lundi)	6 février
6 mars	3 avril
1 mai	12 juin (2 ^{ième} lundi)
3 juillet	17 21 août (3 ^{ième} lundi)
14 11 septembre (2 ^{ième} lundi)	4 2 octobre
9 13 novembre (2 ^{ième} lundi)	4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité. »

Donné à Girardville, ce 29^{ième} jour du mois de mars deux mille seize.



Denis Desmeules
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Province de Québec,

Municipalité de Girardville

Je soussigné, Denis Desmeules, résidant dans la municipalité de Girardville et secrétaire-trésorier de la municipalité de Girardville, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis annexé aux présentes, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 08 et 16 heures, le 29 mars 2017.

Donné à Girardville, ce 29^{ième} jour du mois de mars 2016.

Denis Desmeules
Secrétaire-trésorier et
Directeur général